

Concours départemental de fleurissement

Organisation du concours des maisons fleuries 2018

- Tournée du jury communal : **Du 11 au 16 juin 2018**
- Ci-joint une grille de notation pour aider le jury lors de sa tournée

**Ne peuvent participer au concours de fleurissement :
les Maires, les Conseillers Départementaux et leurs conjoints**

- En annexe un exemplaire de la fiche d'inscription. Cette fiche est à photocopier selon les besoins.
- Transmission du palmarès (document ci-joint) à votre Comité Local du Tourisme au plus tard le : **18 juin 2018**

Dans un objectif de réduction des impressions, veuillez à utiliser les versions numériques autant que possible.

Organisation des autres concours 2018

- ✕ **Les établissements touristiques** (*caves de Champagne, Office du Tourisme, les hébergements touristiques, les musées,...*)
- ✕ **Les autres établissements à caractère industriel, commercial ou rural** (*fermes, maisons de retraite, commerces,...*)
- Les fiches d'inscription sont à retirer en mairie (à photocopier)
- Pour ces deux concours, les personnes intéressées doivent renvoyer l'imprimé **avant le 18 juin 2018** (dernier délai) à votre Comité Local du Tourisme :

➤ **Imprimé à adresser le 18 juin 2018, dernier délai,**

➤ **à votre Comité de Tourisme :**

- *Région de Troyes* 03 25 80 07 49 (fax) / sylvie.vue@pont-sainte-marie.fr
- *Nogentais et Vallée de la Seine* 03 25 21 64 36 (fax) / daniel.anjout@orange.fr
- *Grands Lacs* 03.25.42.50.91 / charlotte.waeber@aube.fr
- *Côte des Bar* 03.25.27.24.25 / contact@tourisme-cotedesbar.com
- *Vallée de l'Aube* 03.25.42.50.91 / charlotte.waeber@aube.fr
- *Pays d'Othe et Val d'Armance* Comité de Tourisme Othe Armance, Mairie de Neuville S/Vanne 10190 Neuville sur Vanne / cdtpoa@orange.fr